

Accompagner l'orientation de son enfant en 3^{ème}

I – Les étapes :

De Septembre à Janvier	De Janvier à Mars	De Mars à Juin
Temps de la réflexion et de l'information - questionner ses centres d'intérêts - analyser ses résultats - s'informer sur les voies de formation après la 3^{ème} (voie professionnelle, voie générale et technologique) - découvrir des métiers et domaines professionnels	Temps des démarches et des discussions - visiter des lycées - rencontrer des enseignants, des lycéens - s'immerger dans les formations (mini stages en lycées) - formuler des vœux provisoires (sur la fiche de dialogue ou par téléservice) et prendre connaissance du 1^{er} avis du conseil de classe	Temps des choix et des décisions - Choisir son orientation : vœux définitifs des familles sur la fiche de vœux ou par téléservice (choix des formations et des établissements) et décisions du conseil de classe - Être affecté en établissement scolaire et - S'inscrire sur l'établissement d'affectation

II – S'informer :

Les sites internet à consulter (cliquer sur les logos)	Le guide « après la 3 ^{ème} » (cliquer sur le logo)	Les événements à ne pas rater (cliquer sur les logos)
  Ma voie pro NOUVELLE VOIE PRO Secondes 2020-2021  	 Nouveau catalogue des formations et des lycées de l'Académie distribué aux élèves par le collège sous format papier en janvier	 Mise à jour en Décembre  Salon TAF 31 Mars pour les élèves   Se renseigner auprès du Professeur Principal

III – Se questionner :

- ✓ La mobilité : transport et internat
- ✓ Le coût des études, les bourses
- ✓ Les poursuites d'études (sous statut scolaire ou statut d'apprentis)
- ✓ L'insertion professionnelle

III – Les personnes et lieux ressources :

AU CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION) de Saint Gaudens

4 avenue du Maréchal Foch
05.67.52.41.41
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h
et pendant les **vacances scolaires** de 10h à 12h15 et de 13h15 à 17h

→ rencontrer un Psychologue Education Nationale-conseil en orientation (sur rendez-vous)
→ se documenter (accès libre et gratuit)

AU COLLEGE SURAN de Boulogne sur Gesse

Le/La Professeur.e principal.e
La Psychologue Education Nationale-conseil en orientation (prise de RV à la vie scolaire)
La Conseillère principale d'éducation
La Professeure documentaliste
La Cheffe d'établissement

→ faire le point sur le suivi de son enfant
→ se faire accompagner
→ participer aux temps de rencontre et d'information proposés
→ rencontrer les équipes

IV – Ce qu'il faut savoir :

- **1** Les choix d'orientation se construisent dans un dialogue permanent entre le collège et la famille, cependant, c'est au chef d'établissement que revient la décision d'orientation finale.
- **2** Pour l'**affectation en lycée**, la règle est la suivante :
- ▶ **SI 2^{nde} Générale et Technologique** : Affectation de droit dans le lycée de secteur.
- ▶ **SI 2^{nde} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** : Affectation en lycée pro selon barème (nombre de places/nombre de demandes).

L'accompagnement des familles est proposée jusqu'à l'affectation, mais il est conseillé de multiplier les vœux pour éviter la non affectation.